



Mise en contentieux abusive par le rsi!

Par **vince88**, le 11/11/2009 à 19:07

Bonjour,

ma compagne avait sa micro-entreprises de avril 2007 a Mars 2008, le rsi nous avait envoyer les sommes a payer pour les trimestres 2008 elle a payer le premier trimestre mais pas les autres car elle avait cesser sont activité au premier trimestre.

quelques semaines plus tard nous avons reçus un rappel pour payer les cotisations des 2 autres trimestres, j' ai appeler le rsi pour leur dire qu' il y avait erreur, la personne du rsi m' a confirmer que nous n' avions plus rien a payer et qu 'elle prévenais sa collègue pour annuler le payement.

Mais les courrier se sont succéder depuis, et les appel téléphoniques aussi avec les confirmations du rsi de stopper la procédure....

Au mois de juillet 2009 en rentrant de vacances nous avons reçus un courrier d' huissier de justice nous réclamant la somme de 550 e +frais de dossier etc.....j' ais donc appeler le rsi pour la 10 ou 20ieme fois.....et rebelotte restons zen!!

lundi dernier ma femme se présente a la banque pour retirer de l' argent et la surprise,compte bloqué!!!avec tout se que cela implique, argent entrent ou sortant bloquer payement carte en cours bloquer etc...

Visite de l'huissier a la maison la semaine dernière pour nous annoncer que nous avons des têtes de gagnant donc de 550 e l'ont est passer a 1000 euros,super!!

durans toute la semaine j' ais passer des heures a essayer d' avoir au téléphone le service contentieux du rsi, chaque jour une personne différente avec promesse de me rappeler le lendemain a la première heure,personne ne m' a jamais rappeler a croire que de mettre une famille dans la merde ne les dérangent pas le moins du monde ce vendredi une dame ma assurer quelle prévenais le service contentieux d'orléans pour annuler la procédure a ce jour le compte est encore bloquer par l' huissier, il ne nous reste plus qu' a attendre...

pour finir je voudrais remercier le rsi pour tout ce qu 'ils ont fait pour nous, et heureusement que j' ais ma paye sur un compte a mon noms sinon je serais en train de mendier pour mourir ma famille , merci encore sarko.

p.s: A ce jour, 5 jours après confirmation de l'arrêt des procédures le compte est toujours bloquer....

le compte a été débloquer 12 jours plus tard et la banque nous a prélever 80 euros de frais...encore toutes une histoire pour se faire rembourser!!!!